



De nouvelles voies
pour les femmes
depuis 1875

RÉFLEXIONS DU Y DES FEMMES DE MONTRÉAL SUR LA POLITIQUE MONTRÉLAISE POUR L'ACTION COMMUNAUTAIRE

Réflexions déposées dans le cadre de la consultation publique
de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

14 février 2020

CONTENU

Préambule.....	3
Analyse intersectionnelle différenciée selon le genre	3
Reconnaissance... et soutien	3
Conclusion	4
Présentation du Y des femmes de Montréal	5
Annexe – Améliorations suggérées par le RIOCM	7

PRÉAMBULE

Le Y des femmes de Montréal salue la démarche de la Ville de Montréal de mettre sur pied la Politique montréalaise pour l'action communautaire afin de reconnaître l'importance du rôle social que jouent les organismes d'action communautaire et d'en reconnaître les spécificités, en conformité avec la Politique de soutien et de reconnaissance de l'action communautaire du Québec. Le processus a été mené dans le respect et en véritable collaboration avec les organismes, en prenant compte de leurs commentaires et de leurs réalités et nous tenons à le souligner.

Le Y des femmes est établi depuis 145 ans au cœur de Montréal et voué à l'avancement d'une société égalitaire, inclusive et non-violente envers les femmes et les filles¹. L'organisme collabore avec une grande diversité d'organismes en plus d'être membre de plusieurs regroupements d'organismes communautaires montréalais et à ce titre, nous soutenons la démarche collective chapeauté par le Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal et nous endossons ces recommandations.²

En plus de ces recommandations, le Y des femmes de Montréal tient à vous soumettre les réflexions suivantes sur la Politique pour l'action communautaire.

ANALYSE INTERSECTIONNELLE DIFFÉRENCIÉE SELON LE GENRE

Le Y des femmes recommande qu'un engagement transversal s'applique à tous les principes et autres engagements identifiés dans la Politique : celui d'appliquer une analyse intersectionnelle différenciée selon le genre (ADS+) dans toutes les actions et suivis qui découleront de la Politique.

Dans ce même ordre d'idée, le Y des femmes aimerait que la Politique reconnaisse clairement que le mouvement des femmes a été essentiel au développement de ce secteur d'emploi, sans le circonscrire ou le limiter dans un aparté qui ne nomme que quelques organismes particuliers engagés dans le développement des organismes « de femmes ». Encore de nos jours, tous secteurs confondus, la majorité de la main d'œuvre dans le milieu communautaire est constitué de femmes (entre 66% et 80% selon les secteurs).

RECONNAISSANCE... ET SOUTIEN

Puisque «*Montréal ne serait certainement pas la même sans la contribution majeure des organismes et des regroupements communautaires*»,³ nous recommandons – dans les engagements touchant la reconnaissance du milieu communautaire (7.1), que la Ville :

- reconnaisse le milieu communautaire comme un secteur d'emploi en bonne et due forme et s'engage à compiler des statistiques officielles sur les conditions de travail et salariales de ce secteur⁴;

¹ Femme ou fille fait référence à toute personne s'identifiant comme telle.

² Voir la liste des recommandations du RIOCM en fin de document.

³ Projet de Politique _novembre 2019, p.19

- s'engage à appuyer le milieu communautaire montréalais dans ses demandes auprès des instances gouvernementales en vue du rehaussement de son financement à la mission;
- s'engage à prévoir du financement spécifique pour la participation des organismes à divers lieux de discussion et de concertation à titre de membre, d'invités, d'experts, etc.

Dans les sections 8 et 9, (Types de soutien et Gestion du soutien), nous remarquons que la Ville ne prend aucun engagement spécifique, alors qu'il s'agit pourtant là d'une dimension fondamentale de la reconnaissance du milieu. Ces sections sont rédigées et axées sur la Ville, ce qu'elle offre et ses besoins en termes de reddition de compte. À cet égard, le Y des femmes aimerait que la Ville fasse ressortir des engagements clairs qui respectent les demandes déposées dans le document du RIOCM.

En addition à ces engagements, le Y des femmes aimerait que la ville s'engage également à :

- Ne pas refuser de financement à des organismes parce que leurs projets ne rejoignent qu'un segment de la population (par exemple, le Y des femmes a déjà reçu un refus de subvention parce que le projet ne touchait « que » 50% de la population);
- Simplifier les mécanismes de reddition de comptes;
- Rendre les mécanismes de reddition de comptes plus respectueux, inclusifs et non intrusifs (par exemple, nous n'avons pas le droit de demander si un.e participant.e à un projet appartient à la communauté LGBTQ2+);
- Dans un esprit d'équité et tel que préconisé par l'ADS+, ne pas pénaliser des projets parce qu'ils offrent des conditions de travail se rapprochant de celles de professionnels institutionnels exerçant le même travail ou des conditions de travail supérieures à celles qui prévalent dans le milieu communautaire.⁵

CONCLUSION

Nous vous encourageons à poursuivre le travail amorcé avec le milieu communautaire afin de doter toutes les instances de l'île de Montréal d'une Politique de reconnaissance du milieu communautaire qui intégrera une approche intersectionnelle différenciée selon le genre.

Depuis 145 ans, le Y des femmes de Montréal a sans cesse contribué à générer des changements positifs et durables quant à l'égalité, à l'inclusion, à la sécurité et à la non-violence envers les femmes et les filles. Nous sommes heureuses aujourd'hui de contribuer à ce processus de réflexion.

Il nous fera plaisir de maintenir et développer cette collaboration avec vous.

⁴ Sans données statistiques officielles, c'est comme si le milieu communautaire n'existait pas. Alors qu'il emploie au Québec plus de personnes que le milieu universitaire, que 64% sa main d'œuvre détient au moins un diplôme collégial ou universitaire mais ne gagne en moyenne 74% du salaire moyen au Québec. (Enquete CSMO-ESAC, 2018)

⁵ Le milieu communautaire es majoritairement féminin et sous-payé. Il s'agit ici de ne pas perpétuer le cycle des secteurs d'emplois féminins et mal payés.

PRÉSENTATION DU Y DES FEMMES DE MONTRÉAL

Le Y des femmes de Montréal a été fondé le 23 février 1875, ce qui en fait un des organismes communautaires avec la plus longue histoire de la métropole. Au fil du temps, le Y des femmes de Montréal a su se renouveler, s'adapter aux besoins des femmes et des filles à travers toutes les époques et accompagner des centaines de milliers d'entre elles dans de nouvelles voies vers un avenir meilleur.

Notre mission

La mission du Y des femmes, **bâtir ensemble un avenir meilleur pour les filles, les femmes et leurs familles**, se déploie sur deux niveaux. Tout d'abord, par une offre de service directe aux femmes aux filles et à leurs familles afin qu'elles puissent participer et contribuer à la société à la mesure de leurs capacités. D'autre part, par l'élaboration d'outils pour les acteurs de la collectivité ou des interventions auprès des instances décisionnelles pour les sensibiliser aux **enjeux d'exclusion, d'inégalité sociale et de genre ainsi qu'à l'ensemble des violences faites aux femmes et aux filles**. Le tout, dans le but d'améliorer les pratiques et générer un changement social durable.

Nos valeurs

Le **RESPECT** entraîne la reconnaissance de l'égalité, des limites et de la valeur unique de l'autre, de la validité de son vécu et de ses expériences ainsi qu'une écoute, une interaction et un accompagnement équitables et sans jugement.

L'**ÉQUITÉ** c'est quand l'égalité chemine main dans la main avec l'éthique et la justice pour faire en sorte que nos processus, actions et programmes soient conçus avec des possibilités d'adaptation pour vraiment produire les impacts, améliorations et changements souhaités.

L'**INTÉGRITÉ** implique l'honnêteté et la transparence des personnes et des processus ainsi que la cohérence des actions de l'organisme avec ses valeurs et les enjeux qu'il défend.

La **NON-VIOLENCE** et l'**INCLUSION** signifient que les mots, les actions, les décisions et les programmes sont utilisés et conçus dans le respect, l'ouverture et l'accueil et sont mis en place en mode de collaboration, sans imposition.

La **SOLIDARITÉ** c'est joindre notre voix et nos actions avec les organismes et les personnes ayant à cœur l'amélioration des conditions d'inégalité, d'exclusion et de violences de genre ; c'est aussi être là pour les femmes et les filles qui vivent ou ont vécu ces situations.

Nos convictions

- L'égalité passe par l'**équité**, l'**inclusion** et la **non-violence**.
- Encore aujourd'hui, dans presque toutes les sphères, être une femme demeure un **facteur de risque**.
- Le **poids social et économique** des femmes doit être reconnu.
- Le **logement sécuritaire** est un droit fondamental.
- Un **réseau d'appartenance fort** constitue un facteur majeur d'insertion sociale.
- L'amélioration des conditions de vie pour les familles et les enfants est aussi une façon d'**améliorer les conditions de vie et de développement** des femmes.
- La **prévention** constitue une clé majeure de **transformation sociale**.

- La **compréhension et la connaissance accrues des enjeux sociaux** touchant les femmes et les filles entraîneront une transformation sociale.
- La **sensibilisation** à ces enjeux a le pouvoir d'**influencer les décideurs** et les bailleurs de fonds.
- Les **besoins sociaux grandissants** justifient plus que jamais la pertinence d'une organisation dédiée à l'égalité des femmes.
- La **collaboration** entre les partenaires sociaux, politiques, privés et communautaires est essentielle pour générer des **changements en profondeur**.
- Le Y des femmes, membre d'un grand mouvement pancanadien et grâce à la force de ce réseau, demeure le meilleur véhicule de **défense des droits et intérêts** des femmes et des filles.

Le Y des femmes de Montréal souligne et reconnaît que :

- *le lieu où il est situé, en plein cœur du centre-ville, est un territoire autochtone traditionnel des nations Mohawk et Anishnabe;*
- *ce territoire n'a pas été cédé;*
- *ce territoire a longtemps été un lieu de rencontres et d'échanges entre diverses nations autochtones.*

*Ces nations ont contribué et contribuent encore
à bâtir une identité collective riche, inclusive et signifiante.
Nous les remercions.*

ANNEXE - AMÉLIORATIONS SUGGÉRÉES PAR LE RIOCM

- Mettre de l'avant l'apport du mouvement communautaire au développement des droits sociaux.
- S'inspirer davantage du Cadre de référence national en matière d'action communautaire pour mieux définir l'action communautaire, l'action communautaire autonome et la défense collective des droits.
- Protéger sans équivoque l'autonomie des groupes, notamment en excluant toute possibilité d'assister aux rencontres des conseils d'administration, en respectant la confidentialité des renseignements des personnes qu'ils rejoignent et en respectant leur rayonnement territorial.
- Définir davantage l'éducation populaire autonome, notamment en s'inspirant de la définition mise de l'avant par le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ).
- De façon générale, utiliser un vocabulaire qui traduise les valeurs du mouvement communautaire.
- Pour tous les programmes de financement, assurer la transparence, la prévisibilité et la proportionnalité de l'ensemble des processus (demandes, contrats et reddition de compte).
- Privilégier des financements à long terme ou récurrents. Privilégier l'attribution de subventions aux ententes de sous-traitance.
- Publier une liste de programmes de financement (en annexe de la Politique) et la mettre à jour annuellement.
- Reconnaître que la contribution de la Ville à loger les groupes communautaires est une responsabilité sociale allant au-delà du rôle de propriétaire immobilier.
- Mieux reconnaître le rôle des regroupements, notamment pour leur expertise, leur représentativité et leur contribution à la défense des droits sociaux.
- Favoriser la participation de tous les regroupements d'action communautaire autonomes concernés au comité de suivi de la Politique.
- Mettre en place un mécanisme de résolution des désaccords.
- Rendre effective l'adhésion de tous les paliers décisionnels et administratifs de la région de Montréal (conseil d'agglomération, villes et arrondissements) et de façon pérenne, au-delà des changements d'administration.
- S'engager à adopter un plan d'action avec des mesures de soutien financier structurantes.